



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 033-213305428-20231211-2023290912-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 9 décembre à neuf heures, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	01/12/2023
En exercice	14	Date de la séance	09/12/2023
Présents	11	Heure de la séance	9H00
Votants	12	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		X	
LENE Luc		X	GISTAIN Marie-Angèle
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	Magali CATALOGNA
----------------------	------------------

N° 2023/29-0912 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Au 1^{er} décembre 2023, reste disponible :

- au chapitre 21 du budget 2023 un montant de 183 090,50 €
- au chapitre 23 du budget 2023 un montant de 81 336,49 €

L'engagement de projets d'investissement communaux sur plusieurs années imposent des mandatements au chapitre 23 (immobilisation en cours) et la possibilité de créer des restes à réaliser sur ce chapitre en fin d'année pour pouvoir fonctionner en attendant le vote du budget 2024.

Le besoin financier au chapitre 23 est de **107 360,20 €**.

De plus les service de gestion comptable demande l'inscription au centime près des excédents, déficits, affectation de résultats et autres écritures utiles à la composition du budget.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 033-213305428-20231211-2023290912-DE



Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

articles section Dépenses Fonctionnement	Désignations	Crédits budgétaires à augmenter	Crédits budgétaires à réduire
001	Excédent d'investissement	0,21 €	
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux		0,21 €
002	Excédent de fonctionnement	1,27 €	
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		1,27 €
1068	Autres charges exceptionnelles		1,27 €
10226	Taxe aménagement	1,27 €	
2131	Bâtiments publics		107 361,00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	107 361,00 €	

DÉCISION :

Entendu les informations de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des documents et délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'approuver la décision modificative comme mentionnée ci-dessus :

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 12

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 9 décembre 2023

Le Maire,
Dominique BEC

A Vérac, le 11 décembre 2023

Pour copie conforme,

